



Informations Coronavirus - Dimanche 01 mars 2020 – 16h

Chers concitoyens,

La commune est identifiée comme un cluster, c'est à dire une zone de circulation active du virus. Les mesures applicables jusqu'à nouvel ordre sont donc, conformément à l'arrêté municipal n° PM/05/2020 et aux recommandations du ministre de la santé :

- Annulation de tous les événements publics
- Fermeture des crèches, centres de loisirs et écoles
- Incitation aux habitants à recourir au télétravail et à éviter de circuler hors de la zone (et en tout cas de rejoindre des rassemblements publics hors de la zone)
- Fermeture des services municipaux au public (service d'accueil minimum téléphonique pour les urgences)
- Annulation des locations et prêts de salles communales
- Annulation du marché dominical

Ces recommandations suscitent de nombreuses questions de votre part, concernant essentiellement les commerces, le travail, la garde des enfants, l'ouverture du collège et le fonctionnement des transports scolaires à la rentrée.

Vous trouverez ci-dessous des éléments de réponse connus à ce jour.

- Commerces

Aucune mesure particulière n'a été prise par les autorités compétentes concernant l'ouverture des commerces qui reste donc une décision propre à chaque commerçant.

Mais bien entendu tout ce qui peut s'apparenter à un rassemblement est proscrit (vous pouvez faire vos courses mais pas discuter en attroupement devant les magasins).

- Les Balméens peuvent-ils aller travailler ?

Le principe est de limiter au plus les déplacements, il est donc préconisé de recourir au télétravail et trouver une solution avec l'employeur quand cela est possible. S'il n'y a pas d'autre alternative, les personnes peuvent se rendre à leur travail.

- La garde des enfants

Les crèches et haltes garderies sont fermées **jusqu'à nouvel ordre**.

Concernant l'accueil chez les assistants maternels, la garde d'enfants balméens chez des assistants maternels hors de la commune et la garde d'enfants extérieurs à la commune chez des assistants maternels de la commune sont déconseillées, dans le cadre de la limitation des déplacements hors de la commune.

- Les écoles / centre de loisirs

Les écoles de la commune sont fermées **jusqu'à nouvel ordre**.

Le centre de loisirs mutualisé avec la commune de Sillingy reste fermé **jusqu'à nouvel ordre**.

Aucune décision concernant le collège et le service des transports scolaires vers les établissements du bassin annécien n'a été prise à ce jour. Les informations seront transmises la semaine prochaine.

Je vous rappelle que vous pouvez vous inscrire sur le site internet de la commune pour recevoir les informations Coronavirus par mail en direct.

Le Maire
François DAVIET